

République Française  
 Département  
 AIN  
 Commune de  
**VESANCY**

COMPTE RENDU  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 du 05/06/2018

(Convocation 30/05/2018)

**Présents**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER,**

**Excusés : Luc VALLIER représenté par François BEAUDET**

**Philippe HOULLEMARE représenté par Damien GRENIER**

**Yannick DUPRAZ-DANGE**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**Désignation d'un secrétaire de séance : Eliane JONKER**

**Ouverture de la séance : 20H05**

**Approbation à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 03/05/2018**

**Le point sur les arrêtés du maire**

**Arrêté 013-2018** portant réglementation temporaire de la route de la Vesancière à partir du contour du Fayard du 18 mai au 1er juin pour des travaux ONF en forêt

**Arrêté 014-2018** Avenant à la convention de l'agent d'entretien

**Arrêté 015-2018** portant réglementation temporaire de la route de la Vesancière à partir du contour du Fayard du 31 mai au 15 juin pour des travaux ONF en forêt

**Arrêté 0016-2018** portant modification de la circulation sur les voiries communales à l'occasion des interventions de la Régie des Eaux Gessiennes et de ses entreprises sous-traitante dûment mandatées, sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable.

**URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER**

**DP00143618B0003** reçu le 04/05/2018 de Mme Simona JOURON pour la création d'un mur de soutènement et d'une clôture, chemin de Pochet. Accord tacite.

**DP00143618B0004** reçu le 25/05/2018 de RDI-REGIS DESBOIS Immobilier pour la création d'un abri pour trois véhicules, la matérialisation de 4 places de stationnement, et le changement de destination d'un restaurant en local habitable, ancienne auberge « Le Vesancy », place de la Batteuse. En cours d'instruction.

**PC00143618B0001** reçu le 25/05/2018 de Monsieur Dominique SOUPE portant construction d'une maison individuelle sur le terrain de M ZBINDEN route de la Vesancière. En cours d'instruction.

## **TRAVAUX ET PROJETS**

### **Réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion du 16 mai avec la DRAC

Etaient présents : Messieurs GRANDCLER (DRAC), LEGENDRE (DRAC), MEYRONNEINC (UDAP01), BAILLET (architecte), HOTELLIER, BATARD, BEAUDET, Madame VALLIN (architecte ).

Messieurs GRANDCLER et MEYRONNEINC indiquent que la version complétée du diagnostic préparé par Mme VALLIN et Monsieur BAILLET répond aux attentes de la DRAC et de l'UDAP 01.

Ils précisent qu'ils approuvent le projet global présenté, sous réserve de complément d'information à apporter sur les 4 zones de travaux suivantes :

- 1- La mise à niveau du premier étage de l'annexe.
- 2- L'entrée Est (façade, mise en, valeur du mur à contreforts).
- 3- Accès au 2<sup>ème</sup> étage de la maison forte.
- 4- Eclairage par le toit de la salle de réception.

Monsieur Jean-Pierre LEGENDRE, conservateur, propose l'intervention du service Régional d'archéologie. Une visite est programmée le 6 juin à 14h00 sur le site.

Monsieur GRANDCLER demande au maître d'ouvrage de transmettre officiellement le document « Diagnostic » approuvé par la commune à Monsieur HENRIOT, conservateur régional des monuments historiques, pour suite à donner.

Il recommande aussi, d'adresser un dossier préliminaire pour demande de subvention des travaux concernant les éléments historiques du bâtiment.

Monsieur HOTELLIER rappelle le plan de financement en cours. Certaines données sont en attente de précisions complémentaires disponibles avec l'APD initialement prévu en juin et probablement reporté fin juillet.

Le permis de construire devrait être déposé fin juillet pour une durée d'instruction n'excédant pas 5 mois. Les travaux débuteraient dès janvier 2019 (tranches 1 et 2) pour se terminer en mars 2020.

Lors de cette réunion le maître d'œuvre M BAILLET a présenté l'APS qui donne une Estimation de travaux à 1 320 000 € HT au lieu de 1300 000 € HT (plus 15% frais étude architecte) .

### **Mise en accessibilité de l'école.**

La consultation des entreprises est en cours.

L'attribution des lots sera confirmée lors du conseil du 03 juillet prochain.

Début du chantier, le 09 juillet, après démolition des WC publics.

## **ECOLES Rapporteur Eliane JONKER**

### **- Rythmes scolaires**

La demande communale en faveur de la semaine à 4 jours a été adressée en avril à l'Académie (DASEM). Après relance, il nous a été précisé que « *Les conditions définies par le décret N°2017-11008 du 27/06/2017 étant réunies votre projet pourra être présenté au CDEN du 26 juin 2018* »

( CDEN = Conseil Départemental de l'Education Nationale)

Il est proposé de valider le retour à la semaine de 4 jours scolaires dès la rentrée de septembre 2018 sous condition que le CDEN du 26 juin entérine notre demande.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le retour à la semaine scolaire de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018 sous condition de l'aval du Conseil Départemental de l'Education Nationale.**

**Les nouveaux horaires seront les suivants :**

**9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.**

### **Nouvelle tarification services garderie et restaurant scolaire et modification des règlements.**

Il est proposé une nouvelle tarification pour les services de garderie et de restaurant scolaire à partir de la rentrée de septembre 2018.

Sur la base d'un **engagement** contractuel de chaque famille sur le nombre de prestation hebdomadaire par trimestre

Quatre offres de prestation :

- Garderie du matin 1h00
- Garderie du soir 1<sup>ère</sup> heure
- Garderie du soir 2<sup>ème</sup> heure
- Surveillance des repas 1h30

**Un tarif unique de base de 36 €/prestation / trimestre**

**Un tarif unique réduit de 27 €/prestation/trimestre pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 425 €.**

### **Exemple**

Pour une famille dont le quotient familial est supérieur à 1425 € qui s'engage à laisser régulièrement son enfant dans le trimestre :

- 4 fois par semaine au service cantine
- + 2 fois par semaine à la garderie du matin
- + 3 fois par semaine à la première heure de garderie du soir

Le coût pour le trimestre sera de :  $(4 \times 36 \text{ €}) + (2 \times 36 \text{ €}) + (3 \times 36 \text{ €}) = 324 \text{ €}$

Pour une famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1425 € qui s'engage pour le même nombre de prestations que ci-dessus le coût pour le trimestre sera de :

$(4 \times 27 \text{ €}) + (2 \times 27 \text{ €}) + (3 \times 27 \text{ €}) = 243 \text{ €}$

Les factures seront présentées en début de chaque trimestre.

Pour prétendre à la tarification réduite les familles devront présenter à l'inscription le

dernier avis d'imposition reçu.

Il est à préciser que le tarif de base s'appliquera pour les personnes n'ayant pas ou ne présentant pas d'avis d'imposition ou ayant perçu des revenus d'organismes internationaux, de missions diplomatiques ou consulaires exonérées d'impôt en France.

Dans ce dernier cas, la tarification s'appliquera selon barème si les usagers fournissent le montant des revenus perçus à ce titre l'année précédente.

**Dans le cadre de présences occasionnelles et de dépassement horaire de la convention trimestrielle initiale**, il est prévu un forfait par tranche de 5 prestations par trimestre sur la base suivante :

- de 1 à 5 prestations par trimestre : 20 €
- de 6 prestations à 10 prestations : 40 €
- de 11 prestations à 15 prestations : 60 €

et ainsi de suite par tranche de 5 prestations

Les factures seront présentées à la fin du trimestre.

Les nouveaux tarifs et nouvelles conditions seront intégrés dans chacun des règlements du service garderie et du service de restaurant scolaire.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs et conditions des règlements tels que présentés**

## RELATIONS AVEC LA CCPG

### **- Demande d'installation de chevaux sur l'alpage de la Vesancière** **Rapporteur François BEAUDET**

Monsieur ROSSET de la Réserve naturelle a fait une proposition d'installation de 8 chevaux Konik polski sur l'alpage de la Vesancière **du 1er août au 31 août 2018**.

La Réserve naturelle prendra en charge la location dudit troupeau. En revanche, l'installation/désinstallation de la clôture et de la buvette solaire (matériel mis à disposition par la RN) ou des abreuvoirs, l'accueil et départ des chevaux ainsi que leur suivi seront assurés de concert entre la commune et la Réserve naturelle.

Pour précision le troupeau sera installé exclusivement sur la partie en herbe de l'alpage (milieu ouvert) autour du chalet. Tout pâturage en milieu forestier sera exclu.

Nous nous sommes rapprochés de M Cyril BROCHIER de l'ONF, afin de solliciter leur accord par un courrier ou une convention de pacage autorisant l'installation des chevaux sur cet alpage soumis au régime forestier.

### **- Le point sur les derniers conseils communautaires.** **Rapporteur Pierre HOTELLIER**

-Point sur le conseil communautaire du 31 mai :

- Présentation de la plaquette sur la réhabilitation du château de Vesancy.
- Avenant au marché aménagement et dessertes station col de la Faucille.
- Liste des zones économiques transférées et précision de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.
- Différentes acquisitions foncières pour projet d'axe piétons/cycles entre Gex et

Ferney Voltaire et pour le projet de déchetterie/ ressourcerie à Ornex.

**- Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table

**DIVERS**

**- Modifications des statuts du SIEA Rapporteur Bernard MUGNIER**

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts. Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

*«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.*

*Les modalités en seront définies par le comité syndical.».*

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification statutaire du SIEA telle que présentée.**

**- Diverses informations.**

Pré-fête de la musique le samedi 9 juin

Cinéma court-métrage « Ballade des courts » le vendredi 29 juin à 19h00 salle des fêtes

Feux d'artifice et soirée paëlla des pompiers le 07 juillet

**Prochaines séances :** Les mardi 03 juillet- 04 septembre-02 octobre- 06 novembre – 04 décembre

**Fin du conseil : 22H05**

Le Maire et Président

*P. Hotellier*

Pierre HOTELLIER

